



Mpox en milieu pénitentiaire



La vaccination contre le **Mpox** (variole du singe) vise à protéger les personnes exposées ou à risque, comme cela peut être le cas en **milieu pénitentiaire**. Elle permet de **réduire les formes graves de la maladie et de limiter la transmission**. Le vaccin **Jynneos®** est proposé selon un schéma à une ou deux doses, en fonction du statut vaccinal antérieur. La maladie dure en général de **2 à 4 semaines**, mais certaines personnes peuvent souffrir de douleurs importantes ou de complications.

TRANSMISSION DU VIRUS

Le virus Mpox peut se transmettre **d'une personne à l'autre par contact rapproché** :



Face à face :
discussion, respiration, chant rapproché (génère des gouttelettes).



Peau à peau :
contacts physiques, notamment rapports sexuels vaginaux ou anaux.



Bouche à bouche :
baisers, rapports oraux.



Bouche à peau : contacts intimes ou sexuels oraux.

CONSEILS DE PRÉVENTION



Participer aux **séances d'information** si elles sont proposées.



Apprendre à **reconnaître les symptômes** et faire une **auto-surveillance** régulière.



S'isoler et prévenir l'équipe soignante en **cas de symptômes** : éruption cutanée, fièvre, asthénie



Se laver les mains au savon pendant au moins 40 secondes.



Ne pas partager **vaisselle, objets personnels ou serviettes**.



Pratiquer le sexe protégé (préservatif, digue dentaire si disponibles).



Éviter de partager des sex toys.



Réduire le nombre de partenaires sexuels ou privilégier des partenaires réguliers.



Examiner les organes génitaux/anus pour détecter d'éventuelles lésions ou boutons.



Ne jamais partager d'aiguilles (médicaments, tatouages, injection de drogues...).



Appliquer les règles d'hygiène rigoureusement et aérer autant que possible.



Utilisation de gants jetables si vous manipulez le linge ou les vêtements d'autrui.

CONDUITE À TENIR



1 En cas de diagnostic, éviter les contacts rapprochés avec d'autres personnes jusqu'à cicatrisation complète des lésions cutanées.



2 Continuer les traitements en cours (VIH, tuberculose, hépatites, addictions...).

SCHÉMA VACCINAL



2 doses à 28 jours d'intervalle (schéma standard)
3 doses pour les personnes immunodéprimées
1 dose pour les personnes déjà vaccinées avant 1980

Cas particuliers

Post exposition !

- Vaccination dans les 4 jours après le contact à risque (au plus tard dans les 14 jours).
- Pas de vaccination** si infection confirmée.



L'ensemble des doses doivent être **planifiées et commandées au moment de l'administration de la première**.

COMMANDE DES VACCINS

Les vaccins contre le Mpox sont classés en **stock "État Défense"**.

Les **USMP** passent commande via les **PUI de pré-positionnement** présentes dans chaque département de la Nouvelle-Aquitaine.

Les PUI dont dépendent les USMP **ne sont pas forcément des PUI de pré-positionnement** (voir les protocoles de décongélation, car le transport ne peut se faire à -80°C ou même -20°C).

En cas de sortie avec un **schéma vaccinal incomplet**, celui-ci doit être complété dans un centre de vaccination Mpox (voir la cartographie des centres dans notre boîte à outils OU sur sante.fr).

TRACABILITÉ



Traçabilité de la maladie

Déclaration obligatoire à la plateforme de veille et d'alerte de l'ARS NA : ars33-alerte@ars.sante.fr



Traçabilité des vaccinations

Déclaration obligatoire sur "Dématerialisation des démarches sociales (DEMAT)". Obligation pour l'USMP de faire un **pré-enregistrement** sur sante.fr.

POUR + D'INFOS



Légifrance, code pénitentiaire, chapitre II : accès aux soins.

